

**SYNDICAT
INTERCOMMUNAL A
VOCATIONS MULTIPLES
DU NERON**



**Mairie - CS 40120
38521 SAINT-EGREVE
CEDEX
Tél. 04/76/75/69/95**

COMITE SYNDICAL

COMPTE RENDU
SUCCINCT

08 NOVEMBRE 2016

18H30

MAIRIE DE
SAINT-EGREVE
Salle Saint-Hugues

- Le Compte rendu du comité syndical du 30 juin 2016 est approuvé à l'unanimité

N°2016/11.01

DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE 2016 - N°2

Monsieur Le Président précise aux membres du Comité Syndical que la Décision Modificative Budgétaire 2016 N°2 a pour objet :

- ➔ de prévoir les recettes et les dépenses nouvelles nécessaires aux ajustements des prévisions du Budget Primitif 2016.

La Décision Modificative 2016 N°2 est présentée sur des tableaux, en annexe à cette délibération :

- ✓ Recettes et Dépenses de Fonctionnement s'équilibrent.
- ✓ Recettes et Dépenses d'Investissement s'équilibrent.

Monsieur Le Président propose à l'Assemblée d'approuver l'ensemble de la Décision Modificative Budgétaire 2016 N°2 ;

CONCLUSIONS

Le Comité Syndical approuve à l'unanimité la Décision Modificative Budgétaire 2016 N°2.

N°2016/11.02

COMPETENCE OBLIGATOIRE – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES SUBVENTIONS 2016 - TRANSPORTS ASSOCIATIONS SPORTIVES

Monsieur Le Président informe l'Assemblée du montant des transports réalisés par les associations sportives des établissements secondaires implantés sur le territoire du Syndicat durant l'année scolaire 2015/2016 :

- Collège Barnave *4 161.82€*
- Collège Chartreuse *512.53€*
- Lycée Professionnel *121.77€*

Le Syndicat rembourse 60% des frais de transports des associations sportives des établissements secondaires du canton de Saint-Egrève.

CONCLUSIONS

Le Comité Syndical accorde à l'unanimité aux associations sportives des établissements secondaires implantés sur le territoire du Syndicat, les subventions suivantes pour les frais de transports de l'année scolaire 2015/2016 :

- Collège Barnave *2 497€*
- Collège Chartreuse *308€*
- Lycée Professionnel *73€*

N°2016/11.03

COMPETENCE OBLIGATOIRE – ETABLISSEMENTS SECONDAIRES ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A L'ASSOCIATION ANACR - CONCOURS DE LA RESISTANCE ET DE LA DEPORTATION AUPRES DES SCOLAIRES

Monsieur le Président informe l'Assemblée que l'A.N.A.C.R. demande une subvention pour l'année 2016 pour la remise des prix (achat de livres) du Concours National de la Résistance et de la Déportation aux 113 élèves qui ont participé au concours :

- 49 élèves Collège Chartreuse à Saint-Martin-le-Vinoux
- 64 élèves Collège Barnave à Saint-Egrève

Monsieur le Président rappelle la délibération n°2000/12.04 prise en Comité Syndical du mardi 12 décembre 2000 qui décide à l'unanimité, que pour les années suivantes, la subvention ne dépassera pas 15.24 Euros par élève.

CONCLUSIONS

Le Comité Syndical

- Décide à l'unanimité d'accorder pour l'année 2016 une subvention de 15.24 Euros par élève.
- Accorde à l'unanimité une subvention de 1 722 Euros à l'A.N.A.C.R. pour la remise des prix (achat de livres) du Concours National de la Résistance et de la Déportation aux 49 élèves du Collège Chartreuse à Saint-Martin-le-Vinoux et aux 64 élèves du Collège Barnave à Saint-Egrève.

La séance est levée à 19h20